

Marseille le 23 juillet 2019

Lettre à Mme Laure Agnès CARADEC
Adjointe au Maire de Marseille
Déléguée à l'Urbanisme et au Projet Métropolitain
Et à M. Yves MORAINÉ Maire d'Arrondissements 6/8

Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire,

L'O.A.P Ste Anne a provoqué au cœur du Quartier de vives réactions spontanées de la part de ses habitants qui ont été stupéfaits de découvrir ce projet d'une telle envergure qu'ils ne pouvaient imaginer.

Au départ, ces réactions se sont cristallisées autour des "Entités" existantes – Les Maisons individuelles du Bd Michelet-Le Corbusier –Le Brasilia-l'ASL Michelet-Ste Anne comprenant le Casino et la Rue Guy de Maupassant et Rue Maurice Barrès – puis ils se sont tournés vers le CIQ qui, dès qu'il en a eu connaissance, en septembre 2018, a constitué un Groupe "Urbanisme" auquel ont immédiatement adhéré les entités précitées.

Les membres de ce Groupe Urbanisme se sont impliqués en se réunissant au départ, 2 fois par mois, ce qui a abouti à l'élaboration de plusieurs documents – Les 5 domaines regroupant l'ensemble des problématiques que ce projet soulève, document qui a été diffusé et qui a constitué la base de nos observations et contributions, déposé par la suite auprès de la Commission Publique d'Enquête en début d'année 2019- la Pétition dans sa forme papier traditionnelle et dans sa forme informatique : l'ensemble représentant, à la fin de l'Enquête Publique, quelque 5300 signatures. Depuis, ces pétitions ont continué à nous parvenir et nous pouvons dire que le nombre de 6000 a été atteint-dans un Quartier de 11.700 habitants, cela représente plus de la moitié, ampleur qui mérite à notre sens d'être soulignée et surtout d'être prise en compte-.

Depuis la Commission a déposé ses conclusions et réserves, et elles prennent en considération nos préoccupations comme l'ont souligné nos Avocats et Experts dans les commentaires qu'ils nous ont envoyés.

Les principaux points concernent la nécessité d'instaurer un périmètre d'attente et de reprendre l'OAP, de modifier le zonage, de supprimer les emplacements réservés et de prendre en compte les risques hydrauliques. Il s'agit de laisser le temps de la réflexion pour des études nouvelles et complémentaires et d'engager une large concertation avec la population et tous les partenaires pour aboutir à un projet partagé.

Dès lors, nous avons pensé, comme d'ailleurs certaines déclarations nous le laissaient entendre, qu'une concertation, sous forme d'échanges pourrait commencer rapidement à partir de septembre 2019 afin de s'orienter vers un projet beaucoup plus réduit, tenant compte des aspirations des habitants du Quartier, à sauvegarder un style de vie correspondant davantage à l'expression < Îlots villageois > qui est souvent employée pour parler de ces Quartiers périphériques de Marseille.

Or, il ne semble pas que ce soit le cas, car sous prétexte d'Elections Municipales prochaines, il a été mis en avant un « droit de réserve », suivant une formule fermée, qui à elle seule, voudrait clôturer cette phase pour la rouvrir après les Municipales.

Permettez-nous de réagir fortement contre cette position que nous assimilons à une procédure dilatoire et à une stratégie pour éviter les questions posées, notamment dans notre texte « les 5 domaines » que nous joignons, à titre de rappel, à la présente et qui avait pour objectif de recenser et de synthétiser l'ensemble des préoccupations des habitants du Quartier par rapport à cette OAP.

Il vaudrait mieux ouvrir nos échanges et entretiens le plus tôt possible et une solution d'attente ne pourra être que mal interprétée par les habitants du Quartier qui ne seront pas dupes.

S'il n'y a pas de concertation, au sens large comme la Commission d'Enquête le préconise et comme vous l'aviez envisagé vous-mêmes à un moment donné, nous serions conduits à engager une procédure pour faire annuler toute décision qui ne respecterait pas ce préalable.

A l'inverse, nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, pour ces rencontres et échanges que nous souhaitons sereins afin d'aboutir à un certain consensus de nature à renforcer la confiance réciproque.

Veillez agréer Madame l'Adjointe, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Claude Guilhem

Président du CIQ de Ste Anne.

- Double envoyé à Mme Claire PITOLLAT Députée.
- Double envoyé à Mme Martine VASSAL Présidente de la Métropole.
- Cette lettre sera mise en ligne sur notre Site Informatique.